



TONNER DRONES

Société Anonyme

27 Avenue de l'Opéra

75001 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

TONNER DRONES

Société Anonyme

27 Avenue de l'Opéra

75001 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société TONNER DRONES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TONNER DRONES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le point exposé dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels concernant les éléments relatifs à la continuité de l'activité.
- les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Conformément à la note « Titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels, votre société évalue à chaque clôture la valeur d'utilité de ses titres de participations et créances liées. Le cas échéant, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Loïc VALICHON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Frais d'établissement (II)	10 855	10 855					
	Immobilisations incorporelles :							
	Frais de développement							
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	10 000	5 167	4 833	23 634	18 801	79.55	
	Fonds commercial	2 006 110	2 006 110					
	Autres immobilisations incorporelles	3 518 292	3 518 292	0		0		
	En cours, avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles :							
	Terrains							
	Constructions							
	Install. techniques, matériel et outillage indus.							
	Autres immobilisations corporelles							
	En cours, avances et acomptes							
	Immobilisations financières (1) :							
Participations	4 169 890	587 736	3 582 153	590 828	2 991 326	506.29		
Créances rattachées à des participations	98 922	98 922						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								
Autres titres immobilisés	210 743		210 743	280 138	69 395	24.77		
Prêts								
Autres immobilisations financières	58 256		58 256	45 256	13 000	28.73		
Total de l'actif immobilisé (III)	10 072 213	6 216 228	3 855 986	939 856	2 916 130	310.27		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :							
	Matières premières et autres approvision.	87 229	84 062	3 167		3 167		
	En-cours de production							
	Produits finis	686 060	686 060					
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (2) :							
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 069 100	1 023 564	45 536	62 992	17 456	27.71	
	Autres créances	2 200 792	19 049	2 181 743	299 389	1 882 353	628.73	
	Charges constatées d'avance	3 407		3 407	6 733	3 326	49.39	
	Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0			
	Valeurs mobilières de placement :							
Actions propres								
Autres titres	1 023 422		1 023 422		1 023 422			
Instruments fi. à terme et jetons détenus								
Disponibilités	418 218		418 218	362 397	55 821	15.40		
Total de l'actif circulant (IV)	5 488 227	1 812 734	3 675 493	731 511	2 943 982	402.45		
Frais d'émission des emprunts (V)								
Primes de remboursement des emprunts (VI)	5 555		5 555	11 110	5 555	50.00		
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)								
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	15 576 851	8 039 817	7 537 034	1 682 477	5 854 556	347.97		

(1) Dont à moins d'un an

0

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 570 221)	7 570 221		3 039 111		4 531 110	149.09
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	58 311 515		57 483 150		828 365	1.44
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	102 296		102 296			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	231 517		231 517			
	Report à nouveau	66 442 793		60 803 577		5 639 216	9.27
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	986 606		5 639 216		6 625 821	117.50	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total des capitaux propres (I)	759 360		5 586 720		6 346 080	113.59	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées			18 942		18 942	100.00
Total autres fonds propres (I bis)			18 942		18 942	100.00	
PROVISIONS	Provisions pour risques	120 000		120 000			
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)	120 000		120 000			
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires	5 521 100		2 160 550		3 360 550	155.54
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 735		20 643		18 908	91.60
	Emprunts et dettes financières diverses	500 000		1 899		498 101	NS
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 843		625 086		405 243	64.83
	Dettes fiscales et sociales	101 322		117 534		16 212	13.79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280 416		280 416				
Autres dettes	33 257		3 916 388		3 883 131	99.15	
Produits constatés d'avance							
Total des dettes (III)	6 657 674		7 122 517		464 843	6.53	
Ecarts de conversion passif (IV)			7 738		7 738	100.00	
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 537 034		1 682 477		5 854 556	347.97	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 807 674

5 161 434

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	38 012		38 012			38 012	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 225	61 000	67 225	118 659		51 434	43.35
Montant net du chiffre d'affaires	44 237	61 000	105 237	118 659		13 422	11.31
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			142 496	1 195 245		1 052 749	88.08
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			22 222	30 155		7 933	26.31
Total des Produits d'exploitation (I)			269 956	1 344 060		1 074 104	79.91
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			9 366			9 366	
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock			51 550	468 729		417 178	89.00
Autres achats et charges externes (1)			574 385	1 392 375		817 990	58.75
Impôts, taxes et versements assimilés			1 999	17 094		15 095	88.31
Salaires				49 133		49 133	100.00
Cotisations sociales				1 281		1 281	100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 187	58 925		113 112	191.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				248 314		248 314	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				432 276		432 276	100.00
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			16 692	770 827		754 135	97.83
Autres charges			147 607	37 191		184 798	496.89
Total des Charges d'exploitation (II)			855 787	3 281 351		2 425 564	73.92
I RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			585 831	1 937 291		1 351 460	69.76
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

17 137

22 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)		85 789		19 583	66 206	338.09
Reprises sur dépréciations et provisions	1 080 140		2 786 031		1 705 891	61.23
Différences positives de change		15 357		61 454	46 097	75.01
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 278 526				1 278 526	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		487 656			487 656	
Total des produits financiers (V)	2 947 467		2 867 068		80 399	2.80
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		71 555	3 031 250		2 959 695	97.64
Intérêts et charges assimilés (3)	183 208		539 846		356 638	66.06
Différences négatives de change		844	316		528	166.99
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	884 186				884 186	
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		228 146	2 392 800		2 164 654	90.47
Total des charges financières (VI)	1 367 938		5 964 212		4 596 274	77.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 579 529		3 097 144		4 676 674	151.00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	993 698		5 034 435		6 028 134	119.74
Produits exceptionnels (VII)			512 824		512 824	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			1 082 983		1 082 983	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			570 159		570 159	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		7 093	34 622		27 529	79.51
Total des produits (I+III+V+VII)	3 217 422		4 723 951		1 506 529	31.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 230 817		10 363 167		8 132 350	78.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	986 606		5 639 216		6 625 821	117.50

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés à **l'actif** en tant que frais d'établissement, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont imputés sur **les primes d'émission et de fusion**. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé **en charges**, conformément aux articles **212-3 et 612-1 du PCG**.
- Les primes de remboursement des emprunts sont amorties **par fractions égales**, conformément à l'article **212-10 du PCG**.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

Les événements postérieurs sont décrits au paragraphe suivant.

Informations significatives

Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs :

L'année 2025 s'est révélée être un exercice réussi pour la société et ses actionnaires. Non seulement le cours de l'action a progressé de 137 %, mais la société a également significativement amélioré sa situation financière.

Les capitaux propres ont augmenté de plus de 6 millions d'euros, redevenant ainsi positifs.

Tonner Drones a émis 362 488 771 actions au cours de l'année 2025.

317 501 772 actions ont été émises par l'exercice de BSA détenus par les actionnaires, le management et les créanciers.

44 986 999 actions, assorties de BSA (ABSA), ont été émises en octobre 2025 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, ouverte à l'ensemble des actionnaires. Le prix de cette augmentation de capital était de 0,027 €.

La dilution résulte de la situation historique. Tonner Drones a pour objectif de limiter autant que possible la dilution à l'avenir. La création de valeur pour les actionnaires constitue la priorité principale du management de Tonner Drones.

Conformément au droit français, les capitaux propres doivent représenter au moins la moitié du capital social. Afin de respecter cette exigence, Tonner Drones sollicitera une réduction de la valeur nominale lors de la prochaine assemblée générale.

Grâce à la cession d'une partie de sa participation dans Donecle, Tonner Drones a enregistré un résultat net de 986 606 euros. Le chiffre d'affaires est resté faible, à 105 k€, en raison de l'absence quasi totale d'activité commerciale.

Tonner Drones conserve des perspectives positives pour la solution Countbot, sa solution robotisée d'inventaire automatisé combinant drone et robot terrestre, permettant de réaliser des inventaires rapides, fiables et intégrés au système de gestion d'entrepôt.

La société avait des attentes plus élevées concernant la collaboration annoncée en novembre 2024 avec une entreprise indienne visant à intégrer de l'intelligence artificielle au Countbot. Elle envisage désormais d'autres partenariats pour soutenir la R&D et commercialiser le produit, et reste également ouverte à une cession totale. En revanche, Tonner Drones a dû constater que l'intérêt pour le projet Inhibitor ne s'est pas concrétisé, malgré un contexte favorable dans les secteurs des drones et de la défense. Par conséquent, aucune ressource ne sera désormais allouée à ce projet.

Bien que le chiffre d'affaires soit resté faible en 2025, Tonner Drones est parvenue à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

intensifier ses activités d'investissement. La société a obtenu l'accord des actionnaires pour élargir son objet social et mène désormais une politique active de gestion de sa trésorerie. Tonner Drones affiche des perspectives positives pour 2026 et espère renouer avec un résultat positif. En atteignant une rentabilité annuelle, la direction souhaite accroître le bénéfice par action pour les actionnaires. À long terme, l'objectif est de mettre en place une politique de dividende soutenue. Les activités d'investissement devraient jouer un rôle de plus en plus important par rapport à la R&D.

Fort de ses résultats et de sa situation financière renforcée, le management poursuit également une stratégie de fusions-acquisitions. Une opération de type Reverse Take Over (RTO) est également envisagée. Le secteur des drones et de la défense connaît actuellement une forte dynamique. Tonner Drones se montre ouverte aux acquisitions et aux fusions dans ces secteurs et est prête à permettre à une entreprise importante et rentable de réaliser une opération de RTO. Les opportunités seront examinées avec attention, et seules celles créant de la valeur pour les actionnaires seront retenues. Les cibles devront démontrer un niveau élevé de chiffre d'affaires et de rentabilité.

Tonner Drones détient déjà des participations dans le secteur des drones, notamment dans Diodon, Donecle et Elistair. La cession partielle de Donecle en 2025 a mis en évidence l'existence de potentielles plus-values latentes au bilan. De nouvelles cessions de Donecle et d'Elistair pourraient être envisagées en 2026, l'expertise de Tonner Drones étant davantage orientée vers les sociétés cotées. Les perspectives pour ces participations sont positives compte tenu de la dynamique sectorielle. Toutefois, lors de l'audit, il est apparu qu'une dépréciation de 66 k€ devait être comptabilisée sur Elistair par rapport aux chiffres publiés en février. Néanmoins, la cession de Donecle fin 2025 démontre que la valeur comptable ne reflète pas toujours la valeur réelle de marché. Tonner Drones estime que la valeur d'Elistair est supérieure à celle actuellement inscrite au bilan.

Une position de trésorerie solide peut être générée par la cession de participations à des conditions attractives. Le management considère que Tonner Drones pourrait devenir une cible attractive pour une opération de RTO une fois une trésorerie renforcée constituée.

En complément de ses participations historiques, Tonner Drones détient désormais des intérêts dans l'aéronautique (participation indirecte dans SpaceX), la défense (Calibre) et une entreprise industrielle active dans les réservoirs de stockage et les drones longue distance (Roth2). La société détient également une créance dans MHM-corporate, une société cotée sur le marché principal d'Euronext Paris. Tonner Drones prévoit de collaborer avec MHM afin de restructurer et refinancer la société, en vue du lancement de nouvelles activités, en s'appuyant sur son expertise en restructuration et en marchés financiers.

Les participations dans Aéro 41 et Snowskut, détenues respectivement à hauteur de 49,80 % et 91 %, ont fait l'objet d'une sortie d'actif à la suite de la liquidation de ces sociétés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les dépréciations antérieurement constatées sur ces participations ont été reprises.

Tonner Drones procède régulièrement à l'évaluation de ses projets et participations et gère activement ses positions afin d'optimiser la valeur pour ses actionnaires.

En juillet 2025, une opération avec une société détenant des actifs en cryptomonnaies était envisagée, mais n'a finalement pas abouti, maintenant ainsi une exposition limitée aux crypto-actifs. Tonner Drones continue toutefois d'explorer les opportunités liées aux évolutions du Bitcoin et des cryptomonnaies, tout en veillant à limiter les risques.

Le management considère qu'il est essentiel d'aligner ses intérêts avec ceux des actionnaires. En 2024 et 2025, des mesures ont été prises pour mettre fin aux instruments dilutifs hérités du passé (equity lines, OCABSA, etc.).

En novembre 2024, le Directeur Général avait annoncé son intention de regrouper ses investissements dans la Société (obligations et comptes courants) au sein d'un seul et même instrument. Ce processus s'est achevé courant mai 2025 et s'est traduit par l'émission d'une obligation classique d'un montant de 3 000 000 euros, portant intérêt au taux de 3%.

En novembre 2025, un contrat d'obligation simple a été émis d'un montant de 560 000 € au profit d'investisseurs afin de financer le développement de l'activité.

En novembre 2025, un second contrat d'obligation avec bons de souscription d'actions a été émis d'un montant de 2 500 000 € au profit d'investisseurs afin de financer le développement de l'activité.

En 2025, le nombre d'actions en circulation a augmenté, en partie du fait d'opérations héritées du passé permettant d'éteindre une partie de la dette via l'exercice de bons de souscription. Une autre partie de ces bons était détenue par les actionnaires eux-mêmes. Tonner Drones a procédé à des distributions de bons en août 2024 et en octobre 2025, généralement exercés en phase de hausse du cours. Malgré cette augmentation du nombre d'actions, le cours a progressé de 137 %. Selon le management, ce mode de financement s'est révélé efficace, limitant la dilution et la pression à la baisse sur le cours.

À l'issue des opérations de restructuration et de refinancement menées en 2024 et 2025, le management n'anticipe pas de besoin de financement supplémentaire, sauf en cas d'opportunités majeures créatrices de valeur dans le cadre de la stratégie d'investissement et de M&A. Dans ce cas, les intérêts des actionnaires resteront prioritaires.

Au cours du premier trimestre, Tonner Drones a réussi à obtenir un investissement indirect dans SpaceX.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Continuité d'exploitation :

La direction estime que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause sur les 12 prochains mois.

La trésorerie de 418 K€ au 31 décembre 2025, couvre les charges d'exploitation des 12 prochains mois, qui devraient se situer dans une fourchette de 300 K€ à 360 K€.

Etant précisé que la société a encaissé sur le mois de mars 2026 l'intégralité de la cession d'une partie des titres de Donecle pour un montant de 1 240 K€.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Les comptes ont été établis selon le nouveau règlement ANC n°2022-06, qui vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ("PCG") en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable (PCG ar.122-1), résultant d'un changement de réglementation comptable.

Selon l'article 27 de l'ANC n°2022-06, les dispositions de ce nouveau règlement s'appliquent sans impacter les comptes antérieurs, sauf pour les reclassements nécessaires afin de se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application du nouveau règlement a principalement affecté la présentation du résultat exceptionnel, en entraînant le reclassement prospectif de certaines opérations vers le résultat d'exploitation ou le résultat financier.

Désormais, les pénalités, amendes, ainsi que les dotations ou reprises de provisions pour litiges sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les impacts constatés sur l'exercice concernent les comptes suivants :

- Compte 658000 : reprise de litiges pour un montant de 25 800 € ;
- Compte 658200 : comptabilisation de pénalités. Une remise gracieuse obtenue en 2025 a généré un solde créditeur de 7 480 €.

L'impact net de ces retraitements sur l'exercice s'élève ainsi à 18 320 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant.

Changement d'estimation

Néant.

Correction d'erreurs

Néant.

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	10 855			10 855
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	31 520		21 520	10 000
Fonds commercial	2 006 110			2 006 110
Autres immobilisations incorporelles	3 518 292			3 518 292
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	314		314	
Immobilisations financières				
Participations	1 761 657	3 110 419	702 186	4 169 890
Créances rattachées à des participations	280 921		181 999	98 922
Autres immobilisations financières	293 600	305 016		11 417
TOTAL GENERAL	7 903 271	2 805 403	906 020	9 802 653

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	10 855			10 855
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 886	2 109	4 828	5 167
Autres immobilisations incorporelles	416 629	52 079		468 708
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	314		314	
TOTAL GENERAL	435 685	54 187	5 143	484 730

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	1 à 3 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 ans	Linéaire
Fonds commercial		Non amortissable
Autres immobilisations incorporelles	10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	5 107 773		52 079		5 055 695
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	1 170 829	66 000	649 093		587 736
Sur autres immobilisations financières	529 543		430 621		98 922
Sur stocks et en cours	824 839		54 717		770 122
Sur comptes clients	1 032 014		8 450		1 023 564
Autres provisions pour dépréciation	46 725		27 676		19 049
TOTAL	8 711 723	66 000	1 222 636		7 555 087

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant.

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 2 006 110 euros à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le fonds de commerce, correspond au mali de fusion d'Uasci constaté en 2013, est déprécié à 100% depuis l'exercice 2014.

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Néant.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

TONNER DRONES
75001 PARIS

Page : 16

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SA DELTA DRONE AFRICA	30 000		51.00	13 904		98 922					
- Filiales non reprises											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				13 904		98 922					
Renseignements concernant les participations											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SA ROTH MIONS	71 330	4 019 381	18.69	2 300 000	2 300 000			8 883 650	221 839		
- SAS ELISTAIR			11.43	534 212	468 212						
- CALIBRE			11.39	518 400	518 400						
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				3 352 612	3 286 612						
C. Total des filiales et des participations (A + B)				3 366 516	3 286 612	98 922					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice			
Montant à l'ouverture de l'exercice		590 828.00	
Acquisitions de l'exercice		3 110 419	
Cessions de l'exercice (en prix de vente)		1 277 296	
Reprises sur dépréciations des titres cédés		44 947	
Plus-values sur cessions de titres		1 180 429	
Variation de la dépréciation du portefeuille		538 146	
VNC des titres des sociétés liquidées		605 320	
VNC des titres cédés		96 866	
Montant à la clôture de l'exercice		3 582 153.00	

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les frais accessoires à l'acquisition des titres immobilisés font l'objet d'une activation en immobilisations financières et sont amortis par voie d'amortissements dérogatoires, prorata temporis, sur une durée de 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Dépréciation des stocks :

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	98 922	0	98 922
Autres immobilisations financières	58 256	0	58 256
Clients douteux ou litigieux	1 030 299	40 412	989 887
Autres créances clients	38 801	38 801	
Taxe sur la valeur ajoutée	173 412	173 412	
Groupe et associés	115 290	115 290	
Débiteurs divers	1 912 090	1 912 090	
Charges constatées d'avance	3 407	3 407	
TOTAL	3 430 477	2 283 412	1 147 065

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 605 617 680 actions de 0.0125 euro de nominal.

Il est rappelé que la société a opté, lors de la réalisation des opérations d'augmentation de capital, pour la méthode préférentielle consistant en l'imputation des frais engagés pour lesdites opérations sur la prime d'émission constatée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 039 111			4 531 110
Primes d'émission, de fusion, d'apport	57 483 150			
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	102 296			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	231 517			
Report à nouveau	60 803 577	5 639 216		
Résultat de l'exercice	5 639 216			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	5 586 720	5 639 216		4 531 110

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				7 570 221
Primes d'émission, de fusion, d'apport			828 365	58 311 515
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				102 296
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				231 517
Report à nouveau				66 442 793
Résultat de l'exercice				986 606
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres			828 365	759 361

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	120 000				120 000
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	120 000				120 000

Passifs éventuels

Obligations convertibles ou échangeables

Les obligations à 5% :

Ces obligations ont été souscrites et portent un intérêt de 5% et ont une maturité au 31/12/2026.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 111 obligations de 100 € chacune soit un total de 111.100 €
- Taux d'intérêt à 5%
- Echéance au 31/12/2026

Les obligations ont été émises avec une prime d'émission de 10 euros, soit une valeur d'émission de 90 € par obligation.

Les obligations à 3% :

Ces obligations ont été intégralement souscrites et portent un intérêt de 3%. Elles ont une maturité au 31/12/2027.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 30 000 obligations de 100 € chacune soit un total de 3 000 000 €
- Taux d'intérêt à 3%
- Echéance au 31/12/2027

La valeur d'émission de chaque obligation est de 100 €.

Les obligations à 2% :

Ces obligations ont été intégralement souscrites et portent un intérêt de 2%. Elles ont une maturité au 31/12/2026.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 560 obligations de 1 000 € chacune soit un total de 560 000 €
- Taux d'intérêt à 2%
- Echéance au 31/12/2026

La valeur d'émission de chaque obligation est de 1 000 €.

Les obligations à 4% :

Ces obligations ont été intégralement souscrites et portent un intérêt de 4%. Elles ont une maturité au 31/12/2027.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 100 obligations de 25 000 € chacune soit un total de 2 500 000 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Taux d'intérêt à 4%
 - Echéance au 31/12/2027
- La valeur d'émission de chaque obligation est de 25 000 €.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	5 521 100	671 100	4 850 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 735	1 735		
Emprunts et dettes financières divers	500 000	500 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	219 843	219 843		
Personnel et comptes rattachés	78 521	78 521		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 920	19 920		
Autres impôts taxes et assimilés	2 881	2 881		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280 416	280 416		
Autres dettes	33 257	33 257		
TOTAL	6 657 674	1 807 674	4 850 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 610 352			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 762 129			

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	619 927
Valeurs mobilières de placement	16 284
TOTAL	636 211

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	2 500 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 176
Dettes fiscales et sociales	52 881
Autres dettes	250
TOTAL	2 577 307

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	18 025	
TOTAL	18 025	

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Néant.